




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-355**

Séance publique du

6 octobre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231006- lmc1247787-DE-1-1
Date de signature : 12/10/2023
Date de réception : mercredi 11 octobre 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR D'AIX-EN-PROVENCE

Le 6 octobre 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 septembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
URBANISME

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 2.1
Documents d'urbanisme

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur VINCENT Jean-Louis, Monsieur ZAZOUN Michaël

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence a été approuvé par arrêté préfectoral du 27 juin 2012. Il recouvre le périmètre du centre historique d'Aix-en-Provence.

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, par délibération n°URB005-5503/19/CM du 28 février 2019, a sollicité auprès de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône la prescription d'une procédure de modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence dans la perspective d'assurer une meilleure intégration patrimoniale de l'occupation des espaces publics du centre historique d'Aix-en-Provence.

Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône a effectivement engagé cette modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence, en recentrant toutefois cette procédure prioritairement sur l'espace public à enjeux de la place des Cardeurs.

Par délibération n°URBA-003-14304/23/CM en date du 29 juin 2023, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a émis un avis favorable sur le projet de modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence.

Il convient désormais que le Conseil Municipal donne également un avis sur le contenu du projet de modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur sur la base des articles L.313-1 et R.313-16 du Code de l'Urbanisme préalablement à l'enquête publique.

Dans le cadre de cette modification n°2, les évolutions envisagées concernent le site de la place des Cardeurs, espace public à enjeux. Sa situation à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville en fait effectivement un lieu central du centre historique aixois, très fréquenté et sollicité par de nombreux usages.

L'enjeu est de redonner du sens et de clarifier la qualification des différents espaces de la place, tout en apportant une meilleure protection patrimoniale ainsi que le dégagement des perspectives patrimoniales les plus emblématiques.

Les modifications proposées concernent l'instauration de plusieurs prescriptions graphiques réglementaires afin d'assurer une occupation plus qualitative et respectueuse de l'espace public et du patrimoine aixois dans ces lieux.

Il est ainsi proposé de faire évoluer le règlement en vue d'une meilleure définition des perspectives à préserver.

La modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur est également l'occasion d'ajuster les prescriptions graphiques de protection de la trame végétale sur ce même site en identifiant les sujets à préserver et éventuellement les sujets à ajouter afin de tendre vers un confort végétal et climatique plus satisfaisant.

Il est également proposé de modifier l'Orientement d'Aménagement et de Programmation n°S1 de la place des Cardeurs en définissant le cadre d'un aménagement plus qualitatif et plus respectueux des piétons et de la circulation associée.

Ainsi, il est proposé une nouvelle organisation de la place autour d'une structure publique permettant d'assurer une mise en valeur des espaces et de respecter les perspectives et les façades environnantes.

Il est ainsi constaté que l'ensemble des modifications proposées vise à assurer une occupation plus qualitative et respectueuse du site de la place des Cardeurs.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet de modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence.

Le dossier complet est consultable auprès de la Direction des Assemblées et de la Vie Institutionnelle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.313-1 et suivants et les articles R.313-1 et suivants,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté ministériel du 17 décembre 1964 portant création du Secteur Sauvegardé d'Aix-en-Provence,

VU le Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur d'Aix-en-Provence approuvé par arrêté préfectoral du 27 juin 2012,

VU la délibération n°URB005-5503/19/CM du 28 février 2019 sollicitant auprès de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône la prescription d'une procédure de modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence,

VU la délibération n°URB003-14304/23/CM du 29 juin 2023 portant avis favorable sur la modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence,

VU l'avis favorable de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux d'Aix-en-Provence en date du 31 janvier 2023,

VU le courrier de Monsieur le Préfet portant consultation de la commune d'Aix-en-Provence sur la base des articles L.313-1 et R.313-16 du Code de l'Urbanisme.

CONSIDERANT que le projet de modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence vise à assurer une meilleure lisibilité de l'espace public et des perspectives, ainsi que la mise en valeur des façades de la place de Cardeurs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

DONNE un avis favorable au projet de modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence visant à assurer une meilleure lisibilité de l'espace public et des perspectives, ainsi que la mise en valeur des façades de la place des Cardeurs.

DL.2023-355 - AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN DE SAUVEGARDE
ET DE MISE EN VALEUR D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Perrine MEGGIATO



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00